

**II<sup>e</sup> CONFERENCE INTERNATIONALE  
DU RESEAU « FORMATION AGRICOLE ET RURALE » (FAR)  
« Rôle des acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de  
formation rurale pour le développement »  
TUNIS – 19 au 23 mai 2008**

**ARTICULATIONS ENTRE LA RECHERCHE, LE DEVELOPPEMENT ET LE SYSTEME NATIONAL DE  
LA VULGARISATION AGRICOLE - ANALYSE, IMPACT ET DISPOSITIF DE RECADRAGE MIS EN  
PLACE EN ALGERIE**

*Contribution de monsieur Monsieur Mohamed Fouad RACHEDI, Directeur de la Formation de la  
Recherche et de la Vulgarisation, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural*

Liste des sigles et des abréviations

CAW	Chambre d'Agriculture de Wilaya
CNA	Chambre Nationale de l'Agriculture
CNCC	Centre National de Contrôle et de Certification
DFRV	Direction de la Formation de la Recherche et de la Vulgarisation, du Ministère algérien de l'Agriculture et du Développement Rural.
DGER	Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche, du Ministère français de l'Agriculture et de la Pêche.
DPIEE	Direction de la Planification des Investissements et des Etudes Economiques
DPVCT	Direction de la Protection des végétaux et du contrôle technique.
DRDPA	Direction de la Régulation et du Développement Agricole
DSA	Direction des Services Agricoles
IAA	Industrie agroalimentaire
INPV	Institut National de la Protection des végétaux
INRA	Institut National de Recherche Agronomique
<b>INRF</b>	Institut technique de la Recherche Forestière
INSID	Institut National des sols de l'Irrigation et du Drainage
INVA	Institut National de la Vulgarisation Agricole
ITAFV	Institut Technique de l'Arboriculture Fruitière et de la Vigne.
ITCMI	Institut Technique des Cultures Maraîchères et Industrielles
ITELV	Institut Technique des Elevages
ITGC	Institut Technique des Grandes Cultures
<b>ITMAS</b>	Institut de formation Technologique Moyen en Agriculture Spécialisé
R/A	Recherche agronomique
R/D	Recherche développement
V/A	Vulgarisation agricole

**1. LES CONTRAINTES ET ENTRAVES LIEES A L'ENVIRONNEMENT IMMEDIAT**

Le problème des articulations entre la recherche agronomique, en général, et la Recherche-Développement, en particulier, d'une part, et le système national de la vulgarisation agricole, d'autre part, intervient à coup sûr dans l'explication de l'impact limité en milieu productif.

La mise au point des technologies de production a démontré sans pour cela faire recours à des méthodes d'exploitation très sophistiquées, que le potentiel de production dans les zones favorables est assez élevé.

A cet effet, les rendements en sites (stations) expérimentales sont les meilleures preuves qui illustrent parfaitement cette évidence...

... CEPENDANT, LE PASSAGE VERS LES PRODUCTEURS SE FAIT TRES LENTEMENT ET A UN DEBIT TRES INFIME EN PARTIE A CAUSE DE L'INEFFICACITE NETTEMENT AFFICHEE DU SYSTEME NATIONAL DE VULGARISATION AGRICOLE.

Il est aussi vrai que cette situation est encore exacerbée par l'encadrement socio-économique jugé insuffisant des exploitations (crédit, distribution d'intrants...).

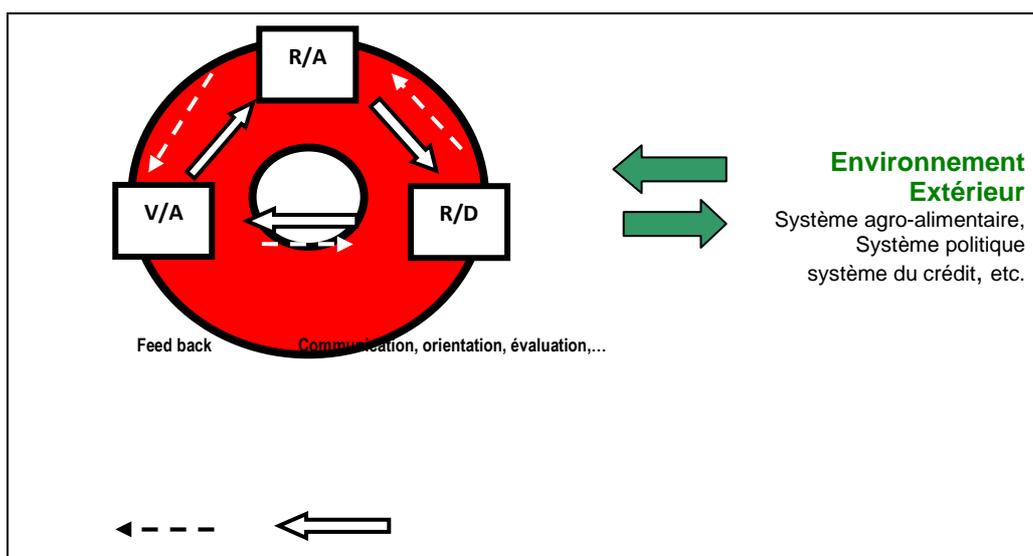
## PROBLEMATIQUE ET DIFFERENTES HYPOTHESES

Il est en fait très difficile d'arrêter de manière exhaustive la liste des défis et enjeux auxquels doit faire face le secteur agricole dans Le contexte actuel marqué par des ajustements structurels et organisationnels.

Cependant, il est fait usage de bon sens pour tenter l'esquisse des principaux défis et enjeux qui ne manqueront pas de peser de tout leur poids dans la qualité et la durabilité des articulations.

Figure 01 :

Liens entre Recherche Agronomique - Recherche Développement - Système National de la Vulgarisation Agricole - Environnement



## 2. HYPOTHESES

### 3.1. Redéploiement institutionnel et crédibilité

La meilleure forme de cette crédibilité émane de la reconnaissance éprouvée tant par les décideurs politiques que par la profession agricole envers les institutions.

Cette crédibilité externe ne peut être gagnée que dans l'accomplissement de la mission essentielle de développement technologique échues aux institutions de Recherche-Développement d'une manière générale.

Celle-ci passe automatiquement par une adaptation des techniques aux conditions locales à travers une écoute perpétuelle des agriculteurs, d'une part, et de l'incorporation des objectifs des macro-politiques de développements agricole adoptées par les décideurs, d'autre part.

### 3.2. Renforcement stratégique de l'impact en milieu producteur

C'est avec un impact réel, perceptible et vérifiable sur le terrain, au niveau des producteurs, que les institutions se permettront d'asseoir dans le domaine du développement agricole.

A ce titre, seule l'écoute perpétuelle des producteurs, la détermination, avec leur participation, de leurs contraintes et la proposition de solutions durables à ces problèmes peuvent être considérées comme les éléments de renforcement de cet impact tant recherché.

En d'autres termes, on doit évoluer stratégiquement d'une situation caractérisée par d'énormes efforts et peu d'impact vers une situation renversée, basée sur plus d'impact pour de même efforts, si ce n'est moins.

## 3. OPTION PRECONISEE

### 4.1. Nécessité d'ancrage des solutions technologiques

Le développement de l'agriculture requiert, entre autres mesures, une activité pragmatique et fiable, axée sur la prise en charge des contraintes et problèmes posés au niveau de la production.

En effet, l'une des raisons fondamentales de cette activité demeure le développement et la diffusion de technologies susceptibles d'être largement utiles, utilisables et utilisées par les agriculteurs. Néanmoins, ceci ne peut être réalisable que si les solutions technologiques développées par la recherche s'inspirent d'un quelconque ancrage par rapport à une problématique de production développée avec la participation des utilisateurs des acquis de recherche.

#### **4.2. Connaissance impérative du milieu, respect des priorités et pluridisciplinarité**

Comme nous venons de le voir plus haut, un programme de recherche-développement permettant la conception de solutions technologiques fiables et utiles ne peut être effectif que s'il débute chez l'agriculteur et aboutit en fin de cycle à ce dernier. Si un agriculteur rejette ou modifie une technique ou une innovation technologique telle qu'elle lui est proposée, il est important de comprendre pourquoi il le fait.

Cependant, sachant que l'exploitation agricole représente un environnement de multi-causalités par excellence, l'intégration pluridisciplinaire constitue un élément essentiel dans un tel programme de recherche-développement. En effet, les contraintes de la production agricole sont d'une telle complexité qu'il est quasiment impossible de les résoudre par la monodisciplinarité.

Les institutions pourraient entreprendre une activité de recherche-développement, éventuellement "commandée" par la profession et/ou par des partenaires économiques.

Dans de telles conditions d'activité, un dispositif réglementaire (convention, contrat-programme, cahier des charges...), précisant les droits et obligations des parties en collaboration, doit être mis en place préalablement au lancement de toute activité.

#### **4.3. Localisation du développement et diversification des modèles**

L'intervention des institutions devrait être concrétisée sur toute la sole des grandes cultures, quelque soit la zone agro-écologique où cette sole est localisée.

A ce titre, favoriser l'élaboration et l'exécution de petits projets de recherche-développement d'une culture ou d'une technique précise à l'échelle d'une région, sur la base d'une approche participative appropriée, et en concertation avec la profession et l'administration locale, demeure l'un des instruments privilégiés permettant la concrétisation d'une telle orientation.

#### **4.5. Adaptation des mécanismes organisationnels des activités**

La pluridisciplinarité dans la prise en charge par exemple des filières, notamment dans l'élaboration de la problématique et la définition des contraintes prioritaires, devient une condition *sine qua none* pour l'orientation de toute intervention.

Ainsi, des mécanismes tels que ceux permettant la mise en réseau des activités doivent être développés et encouragés.

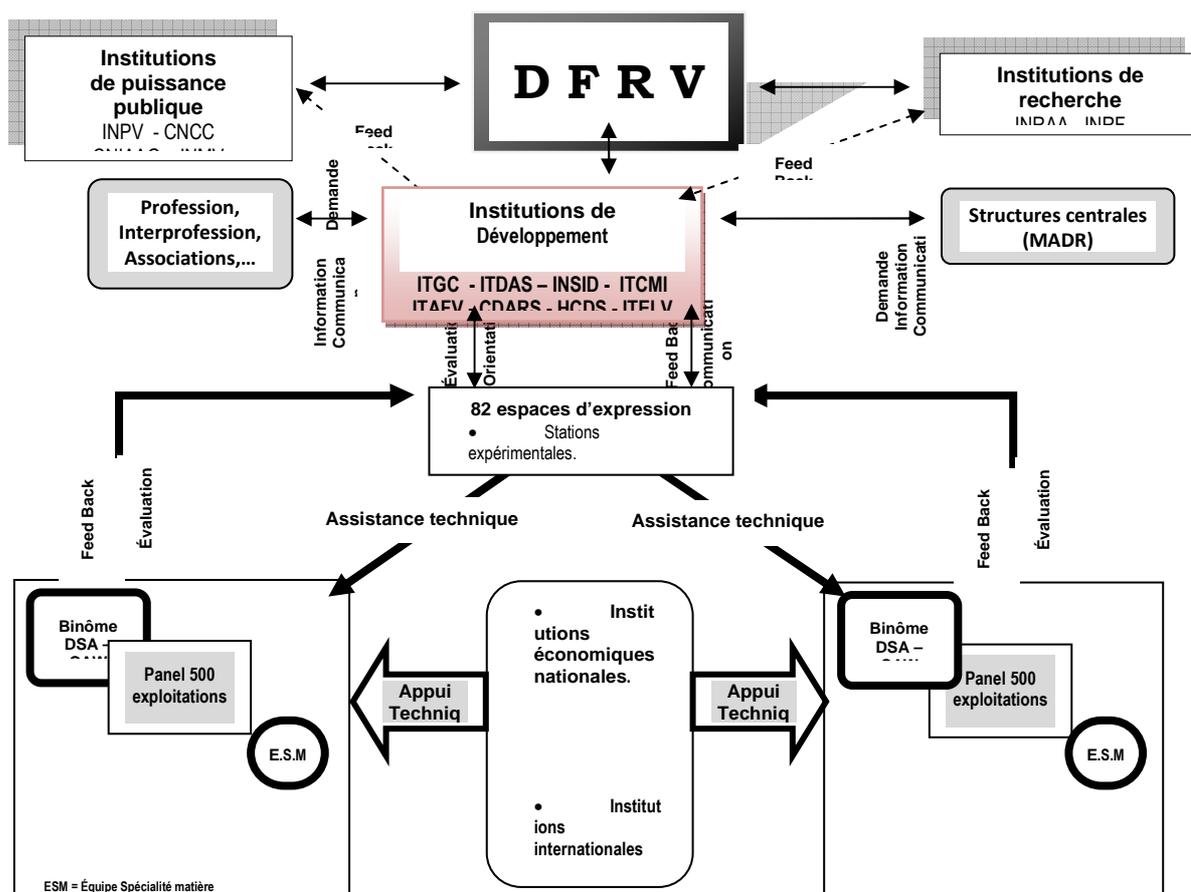
#### **4.6. Intégration des institutions dans l'interprofession**

**Les institutions sont contraintes à réorienter leurs activités selon les spécificités de chaque zone agro-écologique en mettant en œuvre une stratégie permanente, basée sur une dimension pluridisciplinaire ayant pour but de développer des activités avec les différents types de clientèle concernés par les produits de leurs activités.**

### **4. LE DISPOSITIF MIS EN PLACE ACTUELLEMENT**

#### **5.1. Schéma type d'intervention**

**Figure n°1 – Schéma type d'intervention**



Toute la **construction** du schéma proposé repose sur la **consolidation** d'une "interface de recherche-développement" mettant en rapport permanent et régulier la DFRV avec le réseau des Instituts et Centres, le binôme DSA - CAW" et les spécialistes-matière des différentes institutions impliquées et assistées par les 69 stations expérimentale des 14 instituts et centres et 13 établissements de formation territorialement compétentes, paraît appropriée au présent contexte.

La DFRV joue dans ce schéma le double rôle de coordinateur et de planificateur des activités du programme et de spécialistes-matière. Celle-ci est assistée dans ses prérogatives par un Comité Exécutif regroupant l'ensemble des responsables des différentes institutions.

Dans de telles conditions d'activité, un cadre réglementaire et opérationnel (convention, contrat-programme, cahier des prescriptions techniques et financières), précisant les attributions des parties en collaboration, sera mis en place.

## 5.2. Faisabilité

Toute cette construction converge vers un seul but : *le renforcement stratégique de l'impact en milieu producteur.*

La concrétisation de cette action trouve son créneau d'activité dans un cadre concerté, méthodique et raisonné, dans :

- l'orientation et des investigations
- le suivi et de l'évaluation
- l'encadrement et de la formation
- l'information et de la communication

## 5.3. Démarche

Elle se fait à travers les actions suivantes :

- Diagnostic initial concerté et continu

- Conception et mise en œuvre d'un plan local de développement.
- La participation dans l'appui au renforcement de l'organisation des producteurs

### Les étapes « tables Directives »

1<sup>ère</sup> Etape : *Diagnostic concerté et continu*

**Durant cette étape, il sera conduit une réflexion avec tous les intervenants sur les différents changements constitués, les principaux problèmes rencontrés, les aspirations et les potentialités, etc.....**

“ Outils ”

- Regroupements locaux et régionaux ;
- Enquêtes et études (potentialités, contraintes, situation foncière, etc....)

2<sup>ème</sup> Etape : Conception et mise en œuvre d'un plan local de Développement

Par cette action on doit aboutir à l'élaboration d'un programme prioritaire de réalisation immédiate de certaines opérations et à la définition d'un schéma de développement à moyen terme.

“ Démarche ”

- Recensement des solutions existantes notamment sur le référentiel technique disponible ;
- Définition et détermination concertée des objectifs et des priorités.

“ Outils ”

La réalisation de cette étape suppose :

- La tenue de plusieurs réunions avec tous les intervenants afin qu'ils puissent exprimer leurs propositions ;
- L'élaboration concertée d'un programme de développement local, régional et ou national.

A ces actions, sont liées des tâches qu'il convient d'identifier précisément :

- L'organisation ;
- La mobilisation des moyens locaux (individuels et / ou collectifs) ;
- Les apports extérieurs (entreprises locales etc.) ;
- L'approvisionnement ;
- L'information ;
- La formation ;
- L'exécution ;
- Le suivi / évaluation.

3<sup>ème</sup> étape : La participation dans l'appui au renforcement de l'organisation des bénéficiaires

Cette étape est nécessaire pour garantir la concrétisation des éléments devant servir de base à la stratégie d'intervention notamment :

- la nécessité d'ancrage des solutions technologiques,
- connaissance impérative du milieu,
- respect des priorités et pluridisciplinarité,
- localisation du développement et diversification des modèles,
- etc.

Le schéma fonctionnel nécessite l'adaptation des mécanismes organisationnels des activités aux préoccupations et aspirations locales.

Par sa réalisation, on devra participer à la prise en charge de certaines fonctions notamment celles relatives à l'approvisionnement, le crédit, la commercialisation, l'équipement, l'identification des besoins, l'élaboration concertée pour monter des projets de plan de développement locaux, régionaux et/ ou nationaux, les innovations en matière d'organisation mises au point à l'échelle réduite (régionale & locale) constituent des réponses adaptées à la problématique posée. Celles-ci méritent d'être étendues et/ou renforcées.

L'appui à l'organisation des producteurs au niveau régional et local se conçoit en quatre étapes:

- L'analyse des structures existantes et la détermination de leurs points forts et leurs points faibles ;
- L'information sur les nouvelles données économiques et sociales qui influent sur la prise de décision au niveau des structures ;
- La mise en débat des formes actuelles de l'organisation professionnelle et la définition des voies et moyens de leur nécessaire adaptation ;
- La mise en place de formes contractuelles pour la consolidation d'un partenariat responsable.

4<sup>ème</sup> étape : La formation et le perfectionnement

*a. la formation des bénéficiaires :*

En recevant les compétences techniques, les producteurs seront capables d'effectuer des choix conformes à leurs intérêts par:

- Le recours aux supports d'information et de formation utilisables indépendamment d'un animateur (photos, prospectus...);
- L'organisation de visites extérieures à la zone;
- L'organisation de journées portes ouvertes à l'exploitation agricole.

*b. Participation dans la formation des agents de développement locaux*

Le renforcement des liens du triptyque R/A - R/D - VA doit se traduire par des échanges continuels de prestations entre l'ensemble des intervenants.

**Dans le domaine des céréales, le RRAE devra être en mesure de participer à cette action locale pour non seulement valoriser ses acquis, mais aussi garantir une pérennité dans toutes ses investigations à travers le canal de la profession, l'interprofession et des institutions impliquées (recherche, IAA, etc....).**

On peut notamment escompter que cette contribution bénéficiera à tous les acteurs au niveau de :

- L'amélioration des méthodes de travail et d'organisation ;
- Le développement du savoir-faire ;
- Un entraînement concerté à l'analyse et à la synthèse ;
- Une adhésion plus active à l'exécution des programmes;
- Une crédibilité consolidée.

5<sup>ème</sup> étape: Suivi-Evaluation

Comme la formation, il s'agit là d'une fonction continue à la maîtrise des innovations et qui ne saurait de ce fait être considérée comme externe au processus.

La faisabilité de cette action se fera à travers la présentation des résultats quantitatifs et qualitatifs. Elles contribuent à fournir des informations intéressantes qui alimentent, si elles sont restituées de façon accessible, la réflexion prospective afin qu'elles puissent fournir des éléments nécessaires à la recherche de nouveaux équilibres.

## 5. CONCLUSION

Le dispositif mis en place) vise la mise au point de solutions technologiques permettant de tacler des contraintes réelles et non présumées rencontrées par notre point focal à tous, qui reste l'exploitation. Celui-ci, considérant l'agriculteur comme un élément actif participant à l'élaboration de solutions appropriées à ces contraintes, s'articule sur la nécessité de déplacer l'expérimentation de la station vers l'exploitation agricole. L'intérêt d'une telle démarche repose sur la gestion rationnelle des ressources et des efforts en recherchant à réduire au maximum le temps à allouer entre la période de conception d'une innovation et son adoption par l'exploitant. Ainsi, la distance entre l'élaboration de l'innovation et sa dissémination se trouve réduite de manière significative.

Tenant compte que plusieurs acteurs interviennent dans le cadre du développement agricole, il était devenu évident qu'un schéma d'intervention clarifiant les prérogatives de chacun soit mis en place. Le schéma proposé considère la nécessaire réduction du fossé existant entre la recherche agronomique, la Recherche-Développement et le système national de la vulgarisation agricole, d'une part, et l'exploitation en rapprochant plus ces fonctions de l'exploitant agricole. Toute la construction du schéma proposé repose sur la consolidation d'une "interface de développement" mettant en rapport régulier et permanent les agents de développement d'un côté, et l'exploitation agricole, de l'autre. La formule de création d'un "binôme DSA-CAW", appuyé par les spécialistes-matière des différentes institutions impliquées et assistées par les 69 stations expérimentales territorialement compétente, paraît appropriée au présent contexte. Une telle formule permet à tous les intervenants impliqués de jouer leurs rôles respectifs tout en faisant converger leurs efforts vers un développement durable de l'exploitation agricole.

A ce titre, tous les questionnements élaborés à l'échelle de l'exploitation doivent trouver une écoute permanente auprès des différentes institutions, et ce, par le biais de différents canaux que permet le schéma proposé.

Le premier canal concerne la transmission en feed-back des doléances des agriculteurs par le biais du binôme lui-même. Ce dernier pourrait renvoyer ces doléances au niveau des 69 stations expérimentales territorialement compétentes qui agissent aussi bien comme spécialiste-matière que comme chargé local de l'exécution. Celles-ci pourront retransmettre ces doléances au niveau des structures locales et/ou régionales des autres institutions concernées dans le cas où certaines doléances dépasseraient leurs compétences. Cependant, le binôme peut directement transmettre ces mêmes doléances aux institutions concernées.

Le second canal se présente à travers les mécanismes de feed-back qui devront lier les agents de développement à travers leurs structures de rattachement (DSA et CAW) vers la sphère centrale de décision et d'orientation (Comité de Coordination).

Le troisième canal offert par un tel schéma est le mécanisme de représentation des intérêts des exploitants agricoles qui devra converger vers la Chambre Nationale d'Agriculture à travers les différentes organisations professionnelles auxquelles adhérerait l'exploitant agricole. Un autre fait intéressant que présente un tel schéma à travers cette formule du binôme serait l'articulation sur ce même binôme pour conduire des études socio-économiques de nature à comprendre mieux les stratégies des agriculteurs et dégager des outils d'aide à la décision destinés aux concepteurs de la politique agricole.